



Présents : Mmes Stéphanie GOHIER, Anne JOUIS, et M. Jérôme DEHONDT, Sébastien FAUCHEUX, Denis LANDFRIED

Absents excusés : Monsieur Pascal FARION, Madame Eliane BIGNON, Monsieur Frédéric BLANDIN
membre extra-municipal.

Ordre du jour

1- POINT SÉCURITÉ

Première réunion de la commission sur ce thème ; l'objectif étant de balayer plusieurs points à étudier.

Amener à dissuasion - limiter au maximum les actes délictuels au sein de la commune et éventuellement une possibilité d'identification.

- -On a identifié plusieurs lieux où des dégradations sont récurrentes (pont rame - Tivoli - le cimetière) : une première réflexion pourrait être faite pour l'installation de plusieurs éclairages de nuits solaires et qui se déclenchent au passage nous allons faire un point avec les services techniques pour comparer notre vision de citoyens et la réalité du quotidien.
- -Pour des notions de sécurité de déplacements, il serait bien de réfléchir également à des éclairages sur le parking de la poste et les lacets qui descendent au val d'Argance.
- -Nous pourrions également mettre en place un dispositif type voisin vigilant en collaboration avec la gendarmerie et réfléchir à des vidéos protections à des lieux stratégiques plutôt aux entrées de villes (5 points à minima) : il serait bien de faire appel à une structure extérieure pour identifier ces lieux stratégiques dans un premier temps, on se renseigne auprès de la BDRIJ d'Angers sur les statistiques de la délinquance sur 3ans sur notre secteur ciblé.



- - Les carrefours derrière Camille Claudel, en sortie du lotissement du val d'Argance et en sortie de la maison Axilette (cabinet médical) posent aussi question sur la sécurité, un dispositif de ralentissement est déjà prévu au val d'Argance - qu'en est-il des autres lieux ?
- - une signalétique adaptée doit être revue au rond-point de l'autoroute pour que les poids lourds ne descendent plus la rue saint pierre : signalétique forte et lumineuse une prochaine réunion sera prévue pour avancer sur ce dossier

2- FEUILLE DE ROUTE

La trame de la feuille de route a été mise sur le wimi
Nous devons réfléchir individuellement à son contenu, projection à court, moyen et long terme sur les budgets alloués par commission, ce sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de travail

3- CHARTRE DU MONDE ASSOCIATIF

Charte d'engagement réciproque ; nous avons ajouté quelques points à la charte Celle-ci sera présentée aux associations lors d'une prochaine réunion collective et pourra être retravaillée en fonction des réflexions des associations.

Nous travaillons à l'établissement d'un règlement intérieur des salles (9) et des conventions d'occupation de ces salles, les mesures de sécurité...ainsi qu'à l'énumération de toutes les aides faites aux associations en termes de financement, soutien matériel et immatériel - je vous transmets ce document - reste quelques points à rediscuter lors de notre prochaine réunion pour validation.

Nous pourrions imaginer la présentation finale de toutes ces informations en livret/guide à destination des associations.

Nous pourrions imaginer également une journée formation type premiers secours : ce sera un sujet de discussion lors de la prochaine réunion publique asso.

Une réunion sera programmée prochainement pour l'organisation des dispatches des salles du week-end (en attente des calendriers des fédérations).



4- DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Étude des 4 demandes reçues à ce jour :

Le but de cette réflexion est d'étudier les demandes afin de vérifier qu'ils correspondent bien à la charte qui est en cours de validation pour l'avenir et de les proposer au vote du prochain Conseil municipal.

- 1 demande correspond à la ligne de subvention d'aide à l'animation l'association de foot :

Nous sommes partis du procès-verbal qui indique que pour cette subvention précise, un budget total avait été voté à hauteur de 5000e maximum annuel par association sur la base de 15e/h pour l'encadrement des activités de moins de 18 ans.

Mis bout à bout la demande comprend 255heures + 63.75 heures de préparation + 30 heures de stage soit 348.75h x 15e = 5231.25 euros - nous proposons donc la prise en charge du montant maximum de 5000e au vote du prochain CM

- 3 demandes correspondantes à la ligne de subventions exceptionnelles (budget dissocié de la demande de subvention annuelle)

* L'association si demain production : association nouvellement créée a fait une demande sans montant, nous avons demandé un budget prévisionnel, il est de -300 euros estimé, mais quel montant l'association demande-t-elle réellement et quel est le but de ces bénéfices ?

Un spectacle est programmé sur 2 jours le 12 et 13 décembre, la gratuité de la salle est-elle appliquée sur les 2 jours ?

La demande n'est pas claire, nous allons demander de les rencontrer.

* L'association du FMD festival de musique Durtal : le budget prévisionnel fait apparaître un déficit de 3200euros, du fait de la situation de crise que nous connaissons actuellement, le montant du mécénat habituellement proposé est déjà réduit de 5000e, ce qui a obligé de Festival à réduire de nombreuses dépenses (logistiques, location, hébergements et cachets musiciens). Malgré cela, les règles sanitaires obligeant des taux d'occupation à 50%, les revenus seront inférieurs aux besoins - la tenue de ce festival dans les délais impartis est donc associée à l'accord de cette subvention. Nous la proposons donc au vote du prochain CM.

Nous avons demandé à recevoir les statuts de l'association.



* Une demande privée : résident à Durtal une partie de l'année ; jeune homme de 23 ans, joueur de basket-fauteuil en compétition, il recherche des partenaires financiers pour l'aider à financer ses coachs et ostéopathes et atteindre le plus haut niveau de son sport.

Il demande une sorte de partenariat avec des contreparties de sensibilisation au handicap ou une communication plus large via les réseaux sociaux en place. Ses besoins sont de 25040 euros par an- Nous nous posons la question de l'intérêt général pour cette demande, il suscite une rencontre pour en discuter - nous le recevrons à cet effet

5- FORUM DES ASSOCIATIONS

Présentation de la journée dans son ensemble de 10h00 à 18h00.

Discussion sur la présence d'alcool lors du repas partagé : faut-il systématiquement proposer de l'alcool ?

Lors de cette journée, plusieurs verres de l'amitié seront déjà partagés, puisque plusieurs temps forts jalonnent la journée (l'intronisation, l'inauguration du théâtre des ballades et la fin du forum)

Le fait de ne pas proposer de boissons alcoolisées lors du repas partagé pourrait soulever des questionnements : le partage d'un verre fait en effet partie de notre culture mais ne doit pas être systématiquement associé à la convivialité, l'argumentaire apporté est que la prise d'alcool ne doit pas être banalisée car elle est source d'abus, de problèmes médicaux, de violence, d'accidents et d'accoutumance.

Par conséquent, bien que sa consommation soit un phénomène culturel bien intégré, il est nécessaire d'y prêter une attention particulière compte tenu des dangers potentiels et avérés qui y sont associés.

Cette décision ne relevant pas du consensus en commission, nous la soumettons à Mr Le Maire, si la décision va dans le sens du repas sans alcool, à nous de l'expliquer avant le repas.

Sans autres questions, la séance est levée.